

Le programme LEADER (2015-2022) du PAYS DU MANS

Le Syndicat Mixte du Pays du Mans est un établissement public sans fiscalité propre, créé le **14 octobre 2002**.

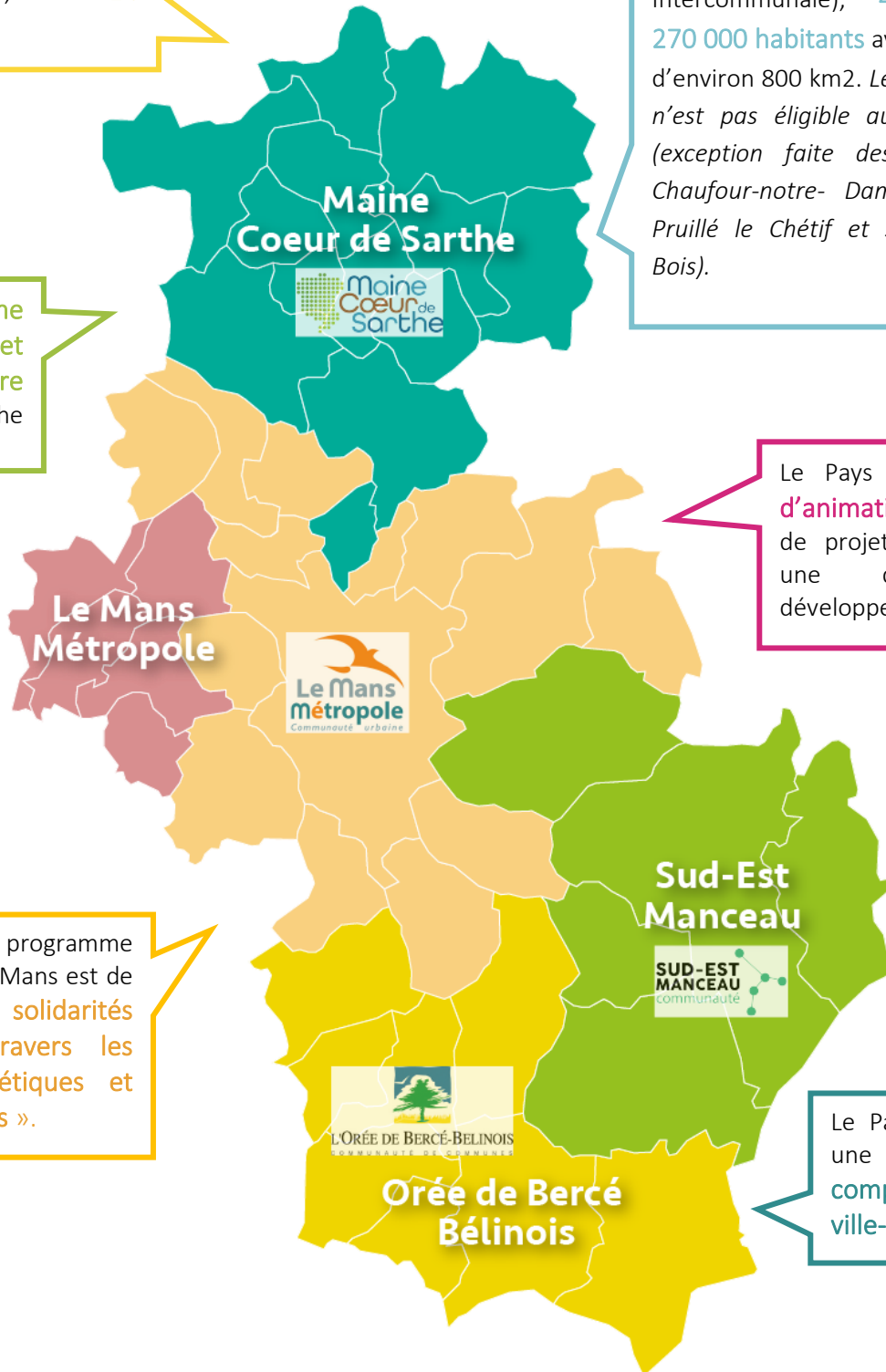
Le Pays accompagne les collectivités et acteurs du territoire dans leurs recherches de financements.

La priorité ciblée du programme LEADER du Pays du Mans est de « **Renforcer les solidarités territoriales à travers les transitions énergétiques et environnementales** ».

Le Pays du Mans se compose de : **6 EPCI** (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), **45 communes**, **270 000 habitants** avec une superficie d'environ 800 km². *Le Mans Métropole n'est pas éligible aux fonds LEADER (exception faite des communes de Chaufour-notre- Dame, Trangé, Fay, Pruillé le Chétif et Saint-Georges-du-Bois).*

Le Pays est un **espace d'animation**, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable.

Le Pays s'inscrit dans une stratégie de **complémentarité ville-campagne**.



LE FONCTIONNEMENT

LEADER, Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un **programme européen** en faveur des projets de développement local. Il est financé par le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune : le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Les programmes LEADER sont portés par des **GAL** (Groupes d'Action Locale), qui sont des commissions mixtes composées à 50% d'élus et 50% de membres privés (issus des Conseils de Développement).



Qui est éligible ?

Le programme LEADER s'adresse aux porteurs de projets publics et privés (sous réserve d'avoir obtenu d'autres financements publics). Le dossier de demande de subvention doit être déposé complet au Pays du Mans avant la fin des projets concernés.

Exemple de projets financés lors du précédent programme LEADER :

(Formations, cheminements doux, bâtiments Très Haute Performance Energétique, préservation et découverte du patrimoine, ...)



LE PROGRAMME D' ACTIONS

AXE 1 : Accompagner le territoire pour une exemplarité environnementale et énergétique

- Mise en réseau
- Sensibilisation
- Accompagnement
 - Rédaction de guides méthodologiques
 - Organisation de voyages d'études, formations, conférences ...



AXE 2 : Soutenir l'économie, les services de proximité et la mobilité pour cohésion sociale périurbaine

- Exemplarité environnementale des bâtiments publics
 - Construction Très Haute Performance Energétique RT2012
 - Construction de bâtiments passifs
 - Construction de bâtiments à énergie positive
 - Rénovation de bâtiments avec amélioration de la performance énergétique (min 60%)
- Mobilités et aménagements durables
 - Cheminements doux reliant services et habitations
 - Aménagement halte TER
- Economie circulaire



AXE 3 : Préserver et valoriser un territoire riche de ressources participant au maintien de l'agriculture périurbaine

- Attractivité et promotion du territoire
 - Mise en valeur du patrimoine,
 - Actions touristiques, outils de promotion ...



AXE 4 : Coopération et gestion-animation du programme

- Actions de coopération avec d'autres territoires LEADER
- Fonctionnement du programme LEADER

Schéma d'un dossier LEADER

Prendre contact avec l'animatrice LEADER du Pays du Mans :

Vérifier la conformité de votre projet avec les orientations du programme LEADER du Pays du Mans

Connaître les critères d'éligibilité aux fonds LEADER

Instruction réglementaire du dossier par l'autorité de Gestion (Région Pays de la Loire)

Examen du dossier par le Comité de programmation LEADER qui décide d'accorder, de refuser ou d'ajourner la demande de subvention

En cas d'avis favorable, signature d'une convention d'attribution par le porteur de projet + GAL LEADER + Région

Versement de la subvention par l'Agence de Services et de Paiement sur présentation de justificatifs

Suivi et contrôle de la réalisation du projet par les Services de paiement

Pour tous Renseignements, contacter :

Clémentine ALLANOU

Animatrice-gestionnaires LEADER

Syndicat Mixte du Pays du Mans

15-17 rue Gougéard - CS 51529

72015 LE MANS CEDEX 2

02 43 51 23 23

clementine.allanou@paysdumans.fr

<https://www.paysdumans.fr/>



Région
PAYS
de la
LOIRE

